

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

**Séance du 20 février 2004  
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain  
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre  
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique  
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel  
M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. QUERON Robert à M. CANIVENC René  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)  
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)  
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**VILLENAVE D'ORNON - Aménagement de la route de Léognan (RD 651) entre la rue Pierre Curie et la rue Jean Bonnardel - Convention avec le Conseil Général - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'aménagement de la Route de Léognan (RD651) sur la commune de Villenave d'Ornon, est l'une des opérations de voirie inscrite dans la programmation de la Voirie d'Intérêt Communautaire pour la période 2003/2007.

La Route de Léognan est un axe majeur sur ce secteur de l'agglomération, tant d'un point de vue du trafic qu'au niveau de la desserte d'équipements publics et d'activités qui le jalonnent.

Le projet vise à améliorer les conditions de sécurité et notamment vis à vis des deux roues. Les aménagements prévus invitent à modérer la vitesse, insèrent des espaces cyclables et offrent des trottoirs confortables.

La séquence de travaux envisagée se situe entre la rue Pierre Curie et la rue Jean Bonnardel, avec une chaussée affectée à la circulation automobile réduite à 6 m et la mise en place d'un stationnement organisé et de bandes cyclables latérales (entre la rue de la Paix et la rue Pierre Curie).

Toutefois, dans la mesure où ces travaux concernent une voie départementale, l'accord du département a été recherché, et doit être concrétisé par une convention.

La convention, ainsi établie, porte autorisation d'intervenir sur le domaine public routier du Département et mentionne la consistance des travaux, les coûts et financements, les modalités de réalisation, de réception, de remise des ouvrages et de gestion ultérieure.

La Communauté Urbaine de Bordeaux, étant à l'initiative de ces travaux, en assure la direction technique, ainsi que la maîtrise d'ouvrage pendant l'opération de construction.

Le Conseil Général participe, au financement des travaux pour un montant estimé de 146 911 € HT correspondant à la réfection de la couche de roulement ainsi qu'à la mise en alignement de l'emprise publique.

Le coût global estimé de ces travaux s'élève à 1 850 000 € TTC et sera imputé au titre de l'exercice en cours Chapitre 23 – Article 2315 – Fonction 8220 –CRB 0400 – Programme VCA00

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention arrêtant les modalités financières  
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

